

**Conseil de Paris**  
*Séance des 5 et 6 juillet 2010*

**Vœu présenté par Pauline Véron et les élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés relatif à la situation de l'immeuble sis 45 rue de La Rochefoucauld**

Considérant la dégradation très importante de l'immeuble sis 45, rue de La Rochefoucauld Paris 9<sup>ème</sup>, depuis plusieurs années,

Considérant que la Ville a engagé plusieurs procédures à l'encontre du propriétaire, qui toutefois, ont soit abouti au paiement de l'amende, soit au classement sans suite par le Parquet de Paris, ne permettant pas ainsi une évolution positive de la situation,

Considérant que le conseil d'arrondissement avait adopté un vœu en 2006 en vue du classement de cet immeuble en réserve pour du logement social à 100%, dans le cadre de l'adoption du PLU de Paris,

Considérant que toutefois ce vœu n'a pu trouver une issue positive à l'issue de l'enquête publique du fait qu'il est géré en copropriété,

Considérant que cet immeuble continue à se dégrader et qu'il n'est pas occupé,

Considérant l'attitude irresponsable des propriétaire qui n'entretiennent pas leur bien,

Considérant les besoins très importants en logement social dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement,

**Par conséquent, sur proposition de Pauline Véron et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, le conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris mette en œuvre une procédure d'utilité publique en vue de l'expropriation de l'immeuble sis 45 rue de La Rochefoucauld et de la réalisation d'une opération de réhabilitation et de création de logements sociaux.**